L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Common, ilot borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste.

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès d'Elton A. Gilmore et als vs Thomas M Gilmore et als, No 73,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci après décrites aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes etc., y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Common, désigné comme lot No 7 sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Felix Grima, ancien notaire le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurait en mesure anglaise vingt pieds et douze pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No deux, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée trois pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Common et treize pieds de largeur sur l'issue du fond, laquelle allée est sujette à un usage commun dudit lot No sept et aux lots Nos un à six inclusivement.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à icelle, situé dans le faubourg Ste Marie maintenant Premier District de cette ville, étant le lot No trente de l'ilot borné par les rues Camp, Julia, St. Charles et Grand, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905 louée $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord ou Duplantier de cette ville, ayant en mesure française soixante pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné par le numéro Dix sur un plan fait par Joseph Pilié, ancien voyer de cette ville, le 12 août 1819 et annexé à un acte passé pardevant Philippe Pedesclaux, ancien notaire, daté le 19 novembre 1820.

Les améliorations consistant en un magasin meublé en briques, à deux étages et résidence occupée sur un côté par H. Simon, épicier, à un loyer de $30 par mois, et sur l'autre côté par N. Nemine, marchand de fruits, à $25 par mois.

4° Un certain lot de terre contigu à la propriété ci-dessus décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilot borné par les rues Camp, Delord, St-Charles et Calliope, dans le premier district de cette ville, et mesurant vingt et un pieds quatre ou cinq pouces plus ou moins de face à ladite rue du Camp sur une profondeur de cent vingt pieds plus ou moins, mesure américaine, édit lot étant compris dans une plus grande portion de terre désignée sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 12 août 1819, comme le No 9, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, le 9 novembre 1820.

Les améliorations consistant en un grand magasin en briques à deux étages et résidence occupée par F. Hahr, monnayeur, etc., à un loyer mensuel de $45 par mois.

Termes et conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur en des acquéreurs, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues, les dits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par ans, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuelle audit taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de rétrocession pour cent honoraires d'avocat en les montants dessus billets et intérêt en cas de non paiement à la maturité. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au dessus de leurs enchère, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication; la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les actes de ventes devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant James J. Wolfe notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vues à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen, agents de Propriétés Foncières et Encanteurs 331, rue Carondelet.

WILL. J. MORGAN, Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév 5 12 14 18

Succession d'Elizabeth Klostermann, défunte femme de John H. Stroebel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'encabère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121, rue Touro.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le dit district de cette ville, dans l'ilot No 388, borné par les rues Touro (anciennement Union), Françaix, et Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 216 dans l'ilot No 19, sur un plan original du fond du faubourg Marigny et, laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Touro, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chaque cour se trouve hangar, citerne etc.

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 13, dans l'ilot No 517 borné par les rues S. Galvez, Perdide, Poydras et S. Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 pardevant O. Morel, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine, dans la cour se trouve un grand hangar, citerne etc.

Termes et conditions de la vente— Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et l'en de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julius B. Habens, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOIGNURE ROYALE ET LIZARDI.

JOSEPH PAYSEE VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,033 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear Encanteur—Bureau 802 rue Perdide—

MERCREDI, 25 JANVIER,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, au dernier et plus haut enchérisseur, pour ce que cela rapportera, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par l'avenue Esplanade, les rues Dauphine Bourgogne et Quartier, commençant à une distance de 126 pieds, 9 pouces et 7 lignes de l'avenue Esplanade et de la rue Dauphine, et mesurant 48 pieds, 1 pouce et 4 lignes de face à l'avenue Esplanade, 48 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond, 107 pieds, 6 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Bourgogne, et 107 pieds, 6 pouces, 4 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Dauphine.

Les améliorations comprenant une des plus élégantes résidences en bois à deux étages ayant une rue de chaussée, colonne à arche, vestibule salle à manger cuisine, office avec égout et lieu d'aisance; les dépendances sont attenantes à la maison principale avec deux chambres au premier étage deux grandes chambres à coucher, vestibule et chambre à bain, et 3 chambres et lieux d'aisance dans le fond, la mansarde et la bâtisse du fond contenant une chambre, le troisième étage en mansarde a une grande et deux petites chambres.

Termes et conditions— Une moitié en plus comptant et la balance en un, deux et trois ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, payable au porteur et garantis par hypothèque spécial et privilège de vendeur, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et 1905 et le déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

P. S.—VOUVEZ VOUS QU'IL N'Y A ABSOLUMENT AUCUNE LIMITE. ASSISTEZ A LA VENTE ET OBTENEZ UN BARGAIN.

8 jan - 8 15 22 à date

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

819 et 820 avenue St-Roch.

Cinq chambres et citerne de chaque côté, à l'essai, JEUDI, le 26 janvier 1905.

Succession d'Ovide C. Blandin.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur — Bureau, No 732 rue Common, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, à la date ci-dessus en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 73 406 dans l'affaire de la succession d'Ovide C. Blandin, daté le 20 décembre 1904, à l'enchère publique il sera vendu :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans le Faubourg Marigny, faisant partie du lot de terre désigné par le No 197, sur un plan dudit faubourg, ledit morceau de terre mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Pédro, maintenant avenue St Roch, entre les rues Grandhommes, maintenant Dauphine et Crapo, maintenant rue Bourgogne, et borné par la rue Espagne, sur une profondeur de cent vingt pieds, borné sur un côté par les lots Nos 189 et 190, et sur l'autre côté et sur la ligne du fond par la portion restante du lot No 197.

Les améliorations consistant en un cottage double connue comme les Nos 818 et 820 avenue St Roch, contenant 5 chambres et citerne de chaque côté, rapportent un loyer mensuel de $25.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1904, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. A. Wenck, avocat

25 déc—25—jan 1 8 15 22 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de J. N. Luce.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72,871 — Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Rosie F. Cherry, veuve de J. N. Luce, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Lloyd Peters & Gabriel Fernandez, Jr. avocats. 12jan—12 16 21

Succession de Charles Ferrillioit.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,711—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Ferrillioit, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Bernard Tissa, avocat.

11 jan—11 15 20

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

POSITIVEMENT PAS DE LIMITE.

922 Avenue de l'Esplanade,

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Entourée par les jolies résidences de nos citoyens les plus considérés, écoles, marchés, cars, et tous les autres agréments à proximité, et à seulement vingt minutes de marche de la rue du Canal.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Encanteurs — Bureau No 802 rue Perdide—

MERCREDI, 25 JANVIER,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, au dernier et plus haut enchérisseur, pour ce que cela rapportera, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par l'avenue Esplanade, les rues Dauphine Bourgogne et Quartier, commençant à une distance de 126 pieds, 9 pouces et 7 lignes de l'avenue Esplanade et de la rue Dauphine, et mesurant 48 pieds, 1 pouce et 4 lignes de face à l'avenue Esplanade, 48 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond, 107 pieds, 6 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Bourgogne, et 107 pieds, 6 pouces, 4 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Dauphine.

Les améliorations comprenant une des plus élégantes résidences en bois à deux étages ayant une rue de chaussée, colonne à arche, vestibule salle à manger cuisine, office avec égout et lieu d'aisance; les dépendances sont attenantes à la maison principale avec deux chambres au premier étage deux grandes chambres à coucher, vestibule et chambre à bain, et 3 chambres et lieux d'aisance dans le fond, la mansarde et la bâtisse du fond contenant une chambre, le troisième étage en mansarde a une grande et deux petites chambres.

Termes et conditions— Une moitié en plus comptant et la balance en un, deux et trois ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, payable au porteur et garantis par hypothèque spécial et privilège de vendeur, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et 1905 et le déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

P. S.—VOUVEZ VOUS QU'IL N'Y A ABSOLUMENT AUCUNE LIMITE. ASSISTEZ A LA VENTE ET OBTENEZ UN BARGAIN.

8 jan - 8 15 22 à date

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Sites attrayants pour bâtir,

Faisant face aux rues Florida et Macrepas, entre les rues Crète et Swamp et

Un joli cottage et grand lot à l'encoignure des rues Florida et Crète.

Léopold Nolt et al. versus Emile Rieger, un absent

No 74,731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 836 rue Carondelet, MARDI, le 7 de février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 21 décembre 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Léopold Nolt et al. vs Emile Rieger, un absent, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage, à savoir—

(111) cent lots de terre dans le troisième district de cette ville dans l'ilot borné par les rues Florida, Macrepas, Crète et Swamp, subdivisés en cottes de choix à bâtir, d'après le plan fait par Edgar Pillié le 17 de février 1904 désignés comme lots A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, et K.

Le lot A mesurant 42 pieds 1 pouce de face à la rue Florida, 80 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Macrepas sur une profondeur et façade à la rue Crète de 164 pied 6 pouces et 3 lignes, et 159 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot B.

Les améliorations consistant en un confortable cottage résidence avec bâtisse d'écurie, etc., et portant le numéro municipal 1603 rue Crète.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J et K sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 32 pieds de face aux deux rues Floride et Macrepas sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ces splendides lots sont exceptionnellement élevés et leur proximité au Parc Gonzalès, station des chars Orleans (Orleans Barn) et à un ilot d'une double ligne de chars urbains, en font des sites d'une spécialité attrayante pour cottages simple et double.

Conditions— Un tiers en plus comptant, et la balance payable deux mois après date de l'adjudication avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente, garantie par hypothèques et privilège sur chaque lot, et les titres de propriété devant être remis à l'acquéreur, les actes de vente devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant Robert L. Glenn notaire public.

E. J. Meral, Walter L. Gleason avocats.

15 jan—15 22 29 - fév 5 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Joli cottage double, 1909 et 1911 rue Marais, près de la rue Touro.

In re M. W. Fissoeller, tuteur naturel de Mary Lilian et Adaline Fissoeller, mineurs.

No 75,045 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, — Encanteur — Bureau 836 rue Carondelet, JEUDI, le 9 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans le 6 janvier 1905, mis et pour le compte de l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilot 497, borné par les rues Marais Bourbon, Urquhart et Touro, désigné par le No un sur un devis par George De Armas, député voyer de ville, daté le 29 novembre 1874, et mesurant en mesure américaine 31 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 62 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot formant une partie d'un grand lot désigné par la lettre E sur un devis par C. V. Labarre, le 23 septembre 1888, annexé à un acte passé pardevant E. A. Perrault, ancien notaire, le 25 septembre 1888.

Les améliorations comprenant un joli cottage double, confortablement distribué, connu comme les Nos 1909 1911 rue Marais, rapportant de jolis revenus, invariablement occupée.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque, etc., portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. G. Eustis, notaire, un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

8 janv—8 15 22 29—fév 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Leda Gauche.

No 73,584—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. a. Tessier, encanteur, bureau 184 rue Carondelet, — MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilot No 174, borné par les rues Poydras, Camp, North et Church (autrefois St-Francis), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH LOBSTEIN.

No 74,921 - Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur — LUNDI, le 23 janvier 1905, à 11 heures a. m., sur les lieux No 1016 rue St. Claiborne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 janvier 1905 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée—

Un lot de meubles de maison.

Conditions—Comptant.

Charles Rosti, avocat.

12jan—12 15 22

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA RANGÉE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31-33 Rue Rousseau coin Quatrième, il sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, désignés sur les Nos 1 et 2, de l'ilot No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Fallon), d'après le plan No 53 dans les regis rue du G. H. Stringer, annes notaire; lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32' de face à la rue Rousseau sur 118' 10" de profondeur et façade à la rue Quatrième; et le lot No 2, 31' 9" de face à la rue Rousseau sur 118' 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a, en un an et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication le même devant être garanti avec 5 pour cent, honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs l'assurance devant être payée en cas de feu aux porteurs des billets devant être fournis par les acquéreurs en remplacement de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être authentiqués pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO,

Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

P. A. Dicero, avocat.

F. D. Charbonnet, notaire.

13 janv—13 16 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, dans l'affaire de la succession de Laure Lange, Dossier No 74,569, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière et mobilière, ci-après

La moitié indivis d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues St Philippe, Dumaine, St-Claude et Romparte, et désigné par le No 113, mesurant en mesure française 30 pieds, plus ou moins, de face à la rue St Philippe sur 63 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Romparte par la propriété d'Alexandre Pellegrin, et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas R. Théard, et dans le fond par la propriété de Mme Moran. Les améliorations consistent en un cottage double contenant de chaque côté 4 et 5 chambres, et connues comme les Nos 1108 10 rue St-Philippe, Loué en taux de $42 par mois.

La propriété mobilière comprenant :

1 bague en or, imitation de diamant et rubis,	1 boite de bagues,	1 paire de boucles d'oreilles antiques,
1 boite contenant divers bijoux,	1 épinglette en diamants,	1 paire de vieux bracelets en or,
1 petite boite de divers bijoux,	1 paire de boucle d'oreilles en rubis,	1 broche.

Conditions—Pour les effets mobiliers comptant. Pour la propriété foncière un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et bon de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec la pente de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, et un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne

MM. Henriques & Duchamp, avocats.

18 janv — 18 15 22 29—fév 5 12 14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District,

No 2520 rue Saratoga,

Près de l'avenue Washington.

Dans l'affaire de la

Succession de Wm Thompson Sr.

No 75,069—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 836 rue Carondelet—JEUDI, le 16 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 13 janvier 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé, se trouvant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot No 293, borné par les rues Saratoga (autrefois St. Patrick) Sud Romparte (autrefois St. Denis), Sixième et Washington, désigné par le No (12) douze sur un certain plan fait par Henry Mechham, architecte et ingénieur civil, daté le 28 février 1846, et déposé avec W. J. Castell, ancien notaire en cette ville dans le livre de plans No 1.

Ledit lot de terre mesurant trente (30) pieds de face à la rue Saratoga sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à un étage en bois connue comme le No 2520 rue Saratoga, contenant deux (2) chambres de chaque côté, cheminée double en briques, soit couvert en ardoises, citerne, dépendances, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant et payant en plus et au-dessus de son enchère les taxes de 1904, et faisant un dépôt comptant de vingt (20) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Edward G. Cousin—notaire, aux frais de l'acquéreur.

Peter G. Riddell, avocat

15 jan—15 22 29 —fév 5 12 16

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITES A BATIR

Faisant face aux rues Tchoupitoulas et St-Front, entre les rues Bordeaux et Lyon.

JEUDI le 26 JANVIER 1905.

Succession d'Arthur Lanzet femme.

No 72,754 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur bureau 806 rue Perdido— JEUDI, le 26 janvier 1905, à midi, à la Bourse des propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 16 décembre 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les privilèges, droits, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le 6ème district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Tchoupitoulas, St. Front, Bordeaux et Lyons, et désigné par le No deux sur un plan par Henry Meehan, voyer, et daté le 20 décembre 1841, et déposé en l'étude de L. B. Kerlérec, notaire de cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas, la même façade à la rue St Front, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et payer pour l'acte de vente pardevant Val J. Staats, notaire. Dix pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRÈRE Encanteur.

806 rue Perdido.

J. O. Henriques, avocat.

25 déc—25—jan 1 8 15 22 25 28

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 139 rue Decatur

Petite bouteille	25c.
Grand flacon	50c.

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York.

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant le No municipal 1537 rue Sixième, entre les rues St-Charles et Prytanée.

Mary F. King, femme de Charles L. Gunn vs Theodore Duran, veuve de W. W. Sumner, tutrice naturelle, etc.

COUR CIVILE D